

Il est facile pour les observateurs du conflit chypriote d'affirmer que les deux communautés devraient apprendre à coexister dans la paix, et de s'impatienter devant leur incapacité à y parvenir. En réalité, les problèmes à surmonter sont énormes, et ils sont compliqués par des différences culturelles, sociales et économiques. De nouveaux efforts ont été entrepris pour favoriser une reprise des négociations, mais personne n'est optimiste quant à leur aboutissement. Par contre, on note, particulièrement parmi les principaux cotisants au budget de l'UNFICYP, un courant d'opinion voulant qu'au lieu d'encourager les deux parties à faire la paix, la Force leur sert plutôt de rempart pour adopter des positions intransigeantes. Cette opinion est également influencée par le fait que certains pays, qui ont pourtant particulièrement intérêt à voir la paix régner en Europe, ne partagent pas le fardeau financier. Reste à savoir si cette préoccupation recevra une expression tangible lorsque la question du mandat de l'UNFICYP reviendra devant le Conseil en juin prochain.

Il est inévitable que la personnalité et les qualités propres à chaque délégué influent sensiblement sur le fonctionnement du Conseil. Si certains de mes collègues étaient moins brillants que d'autres, la plupart étaient des hommes de valeur qui, tout en soutenant et en défendant les positions de leur gouvernement avec beaucoup de compétence et de dynamisme demeuraient conscients de devoir faire de leur mieux pour contribuer à la réputation et à l'efficacité du Conseil.

Les représentants des cinq membres permanents du Conseil sont avantagés par la continuité de leur mandat. En fait, c'était tous de fortes personnalités qui représentaient efficacement leur gouvernement. Je n'oublierai jamais la franchise brutale, si peu diplomatique, d'Andy Young, les interventions courtoises mais fermes de Jacques Leprette, l'esprit acéré d'Ivor Richard, la cordialité enjouée d'Oleg Troyanovski et la subtile dialectique dont savait faire preuve Chen Chu lorsqu'il voulait embarrasser l'un de ses collègues.

Les membres non permanents sont désavantagés par le caractère transitoire de leur mandat, sans compter que l'un ou l'autre des membres permanents peut toujours opposer son veto à des positions que tous ou la plupart d'entre eux préconisent. Par contre, leur appui est essentiel à l'adoption de n'importe quelle ligne de conduite. Les non-alignés (c'est-à-dire les membres d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, à l'exception de la Chine) se consultent sur chaque question et participent activement à la rédaction des textes. Pendant la durée de notre mandat au Conseil,

la contribution de Rikhi Jaipal, le représentant de l'Inde, a été particulièrement remarquable à cet égard.

Enfin, je voudrais toucher un mot du rôle des deux membres occidentaux non permanents, la République fédérale d'Allemagne et le Canada. Si on pouvait s'attendre à ce que nous épousions généralement tous deux les vues des membres occidentaux permanents, nous entendions cependant prouver que nous étions capables d'agir selon notre propre jugement et de prendre nos propres décisions. Je crois que nous y sommes parvenus dans l'ensemble. En effet, les votes occidentaux n'ont pas été monolithiques et, à de nombreuses occasions, nous avons même réussi à persuader nos collègues permanents d'orienter leurs positions dans un sens que nous jugions plus adéquat. Le seul domaine où nous avons réellement agi en tant que groupe a été notre initiative sur la Namibie; mais même là, les prises de position publiques du Groupe de contact étaient précédées de discussions intenses pour s'entendre sur la voie à suivre.

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, «Rudi» von Wechmar, s'est montré un collègue charmant et compétent tout au long de ces négociations. S'il réussit à se faire élire à la présidence de l'Assemblée générale en 1980, je suis sûr qu'il sera à la hauteur de ces importantes fonctions.

La qualité du Conseil de sécurité varie forcément d'année en année en fonction de la compétence et des qualités de ses membres non permanents. Si la plupart des États membres souhaitent siéger au Conseil, il reste que certains sont mieux qualifiés que d'autres pour y apporter une contribution efficace. Le Canada étant de ce nombre, j'appuie sans réserve la politique que poursuit le gouvernement canadien depuis des années, soit se porter candidat chaque fois que l'occasion semble propice.

Au cours de notre dernier mandat, nous avons reçu des éloges de nombreuses délégations amies et même de quelques autres qui ne partagent pas nos vues quant au rôle du Conseil de sécurité. Notre seule déception a été de constater que le déroulement des événements depuis notre départ du Conseil semble avoir anéanti nos efforts en vue de la tenue d'élections libres en Namibie sous la surveillance des Nations Unies. Nous n'en demeurons pas moins persuadés que le travail acharné du Conseil de sécurité, et plus particulièrement des Cinq membres occidentaux, apparaîtra en dernière analyse comme une importante contribution à la résolution des problèmes de l'Afrique australe. Alors, les membres qui ont siégé au Conseil en 1977-1978 auront mérité une place dans l'histoire des Nations Unies.